
UNIVERSITE TOULOUSE III - PAUL SABATIER

FACULTE DE SANTE

DEPARTEMENT DE MEDECINE, MAÏEUTIQUE ET PARAMEDICAL

Scolarité des cursus Paramédicaux

Site du 133 route de Narbonne

31062 TOULOUSE Cedex 09

Téléphone : 05 62 88 90 60

<https://medecine.univ-tlse3.fr/>

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle
des Connaissances et des Compétences
sanctionnant la**

**3^{ème} Année d'Études
du Diplôme d'État
d'AUDIOPROTHÉSISTE**

**pour l'Année Universitaire
2022-2023**

Vu le décret 2001-620 du 10 juillet 2001 relatif au programme d'enseignement, à l'organisation du stage en audioprothèse et aux épreuves de l'examen en vue du diplôme d'Etat d'audioprothésiste

Vu l'avis du Conseil de Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical du 11 juillet 2022

Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 20 septembre 2022

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

MATIÈRES	COURS THÉORIQUES	TP / CC
<u>AUDIOLOGIE et OTOLOGIE</u> - Pathologie de l'audition - Sociologie de l'audition	10 h	10 h
<u>PHYSIQUE</u>	10 h	5 h
<u>AUDIOPROTHÈSE</u>	48 h	12 h
<u>GESTION et COMPTABILITÉ</u> - Informatique - Economie d'entreprise	25 h	
<u>PRÉPARATION AU MÉMOIRE</u>		20 h
	<u>Total : 93 h</u>	<u>Total : 47 h</u>

B. LES STAGES

La validation des stages est prononcée par le doyen, au vu du rapport effectué par l'étudiant et de l'avis du maître de stage.

Chaque stage est noté sur 20.

TERRAIN DE STAGE	NBRE DE SEMAINE	VOLUME HORAIRE	LIEUX
Stage 1 :	16 semaines	560 h	Laboratoire d'audioprothèse
Stage 2 :	1 semaine	35 h	Fabrication : Stage de technologie appliquée

C. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. Stage et TP / TD

L'évaluation des stages et des travaux pratiques se fait sous forme d'un contrôle continu et donne lieu à une note annuelle /20 qui permet leur validation et donne l'autorisation à composer aux examens.

Pour pouvoir se présenter aux examens théoriques, l'étudiant doit avoir validé :

- ses stages
- ses travaux pratiques : toute note inférieure ou égale à 5/20 entraîne l'ajournement.

L'évaluation du stage est faite par une commission présidée par le Doyen de la faculté de Santé.

Toute absence à l'une des épreuves de contrôle continu entraîne la note 0 à l'épreuve concernée.

La présence aux travaux pratiques est obligatoire.

Un maximum de 3 absences justifiées pour l'ensemble des TP pourra être toléré hors TP noté.

Organisation des épreuves de TP / TD

MATIÈRES	NATURE DES ÉPREUVES	NOTE
AUDIOPROTHÈSE	CC - TP	ADM/AJ

Pour soutenir son mémoire, l'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale sans note éliminatoire ($< \text{ou} = 5/20$).

2. Examen théorique

L'ensemble des disciplines est sanctionné par des épreuves terminales écrites et anonymes et une épreuve orale

Epreuves écrites :

Il existe une seule session d'examen annuelle.

Toute note inférieure ou égale à **5/20** est éliminatoire.

L'absence à un examen du contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de **0**.

Epreuve Orale :

Pour être admis à passer l'épreuve orale, les étudiants doivent avoir obtenu aux épreuves écrites une moyenne générale de 10/20 sans note éliminatoire.

3. Organisation des épreuves

TOTAL : /300			
MATIÈRES	NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	NOTE
<u>AUDIOLOGIE et OTOLOGIE</u> - Pathologie de l'audition - Sociologie de l'audition	2 QR	1 h	/40
<u>PHYSIQUE</u>	1 QR	30 min	/30
<u>AUDIOPROTHÈSE</u>	4 à 8 QR	2 h	/120
<u>GESTION et COMPTABILITÉ</u> - Economie d'entreprise et informatique	3 à 8 QROC	30 min	/50
<u>SCIENCES HUMAINES et SOCIALES</u>	1 QR	1 h	/40
<u>PRÉPARATION au MÉMOIRE</u>	CC		/20
PASSAGE DE L'ÉPREUVE ORALE			
<u>ÉPREUVE ORALE</u> - Ensemble du programme des 3 années	Préparation 15 min	15 min	/80

D. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

Le Jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves, la cotation des copies et arrête la liste des admis.

1. Admission en vue de la soutenance du mémoire

Pour être déclarés admis à l'issue de la session unique d'examen, les candidats doivent :

- Avoir validé les stages et les TP
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut **0**
- Avoir obtenu la moyenne générale à l'ensemble des UE : **10/20**
- Aucune note éliminatoire ne doit figurer dans l'une des matières (note inférieure ou égale à **5/20**).

2. Conditions de redoublement et capitalisation

Aucun étudiant ne peut redoubler plus de deux des trois années d'études. Nul ne peut être autorisé à tripler une année d'étude sauf autorisation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université.

En cas de redoublement, l'étudiant conserve le bénéfice des stages mais devra repasser toute la partie théorique et les TD.

E. SOUTENANCE DU MÉMOIRE DEVANT UN JURY

La soutenance du mémoire ne peut se faire qu'après validation de la 3^{ème} année d'études. Elle est publique.

Les étudiants peuvent s'inscrire pour une année supplémentaire en vue de cette soutenance, ils ne peuvent présenter plus de deux fois leur mémoire.

F. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP


Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos études, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui vous accompagnera dans vos démarches, conformément au calendrier 2022-2023, et au Vademecum du handicap étudiant.

G. CONDITIONS SANITAIRES

Si les conditions sanitaires le nécessitent, des adaptations pourront être faites selon les préconisations du ministère des tutelles.

Les enseignements, cours magistraux et enseignements dirigés seront proposés à distance sur plateforme numérique. Les modalités de contrôle des connaissances telles que décrites en présentiel sont transposables en distanciel. Les contrôles continus n'ayant pas été réalisés en séance seront neutralisés.

Toulouse, le 25/10/2022


Le Président de l'Université
Jean-Marc BROTO

